

Communiqué

La Municipalité consolide son soutien au logement durable et d'utilité publique avec de nouvelles aides à la pierre

La Municipalité de Lausanne a décidé de renouveler, paritairement avec le Canton de Vaud, les aides à la pierre en faveur de deux projets distincts. Trois immeubles situés aux adresses rue de la Borde 45-49 et chemin des Crêtes 26-28 ont été démolis en faveur d'un nouvel immeuble comprenant 105 logements d'utilité publique. De plus, grâce à une décision de renouvellement, l'assainissement énergétique des immeubles situés route de Clochatte 16 A-B-C sera poursuivi.

La Municipalité de Lausanne a décidé de renouveler, paritairement avec le Canton, les aides à la pierre en faveur de deux projets distincts, poursuivant ainsi son engagement de longue date en faveur de logements d'utilité publique. Ces soutiens concernent, d'une part, la création d'un nouvel immeuble d'habitation aux standards énergétique actuels sur le site de Bordes-Crêtes, mené par la Société coopérative d'habitation Lausanne (SCHL) et, d'autre part, l'assainissement énergétique des immeubles de la route de la Clochatte 16 A-B-C, propriété de la Fondation lausannoise pour la construction de logements (FLCL).

Sur le site des Bordes-Crêtes, la SCHL a engagé la reconstruction complète de son ensemble immobilier, datant de 1963. Le nouveau projet comprend 105 logements d'utilité publique, dont 34 à loyers modérés (LLM) et 71 à loyers abordables (LLA), ainsi qu'un APEMS, des locaux associatifs, des surfaces commerciales et un parking souterrain. Un soin particulier a été apporté aux aménagements extérieurs, conçus en collaboration avec le Service des parcs et domaines de la Ville. Le projet respecte également les dispositions concernant la suppression des barrières architecturales en faveur des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des personnes conduisant des poussettes conformément à la réglementation communale et à la norme SIA 500. Le projet approuvé par la Municipalité vise à maintenir une offre pérenne diversifiée de logements d'utilité publique au centre-ville, répondant ainsi aux besoins des ménages à faibles et moyens revenus. Le montant total alloué pour ce projet est de CHF 1'149'270.–, via une subvention annuelle pendant 15 ans.

Les immeubles de la Clochatte ont été construits en 2005 sur une parcelle appartenant à la Ville. Ils sont composés de 55 logements, dont 42 à loyers modérés (LLM) et 13 en marché libre ainsi qu'une garderie dans le bâtiment C. Propriétaire des bâtiments, la FLCL souhaite entreprendre leur assainissement énergétique afin de garantir la durabilité de ce patrimoine immobilier. Le renouvellement d'aides décidé par la Ville, à hauteur de CHF 1'084'995.–, également par le biais d'une subvention annuelle pendant 15 ans, permettra de soutenir ces travaux sans modification du droit de superficie octroyé en 2005.

« Ces aides à la pierre sont un levier essentiel pour maintenir une offre de logements accessibles, tout en soutenant la transition énergétique et la qualité de l'habitat », souligne Natacha Litzistorf, conseillère municipale en charge du Logement, de l'environnement et de l'architecture.

Par ces deux décisions, la Municipalité réaffirme sa volonté de favoriser un parc locatif de qualité, durable et inclusif, au service de l'ensemble de la population lausannoise.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Natacha Litzistorf, conseillère municipale, Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture, tél. +41 79 647 99 85**

Lausanne, le 13 novembre 2025